



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

**QUINZIÈME CONFÉRENCE TRIENNALE DES FEMMES DU  
PACIFIQUE ET HUITIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA  
CONDITION FÉMININE DU PACIFIQUE**

**NOTE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION  
DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE**



## **NOTE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE**

La présente note d'information synthétise et met en lumière certaines questions clés relatives à la prévention de la violence fondée sur le genre et à sa prévention dans le Pacifique. Elle passe en revue les progrès réalisés au regard des recommandations pertinentes formulées lors de la Quatorzième Conférence triennale des femmes du Pacifique. Elle s'appuie également sur les avancées récemment accomplies dans la réalisation des objectifs de prévention de la violence fondée sur le genre énoncés dans le Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes, et dans la nouvelle version de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique. Le but est de fournir aux ministres de la Condition féminine et aux hauts responsables des pouvoirs publics des informations actualisées sur ce sujet prioritaire, de guider les discussions et de recommander un certain nombre de mesures pour examen à la Quinzième Conférence triennale des femmes du Pacifique et à la Huitième Conférence des ministres de la Condition féminine du Pacifique.

### **1. Synthèse et progrès accomplis dans la région**

Les taux de violence fondée sur le genre dans les pays insulaires océaniques comptent parmi les plus élevés au monde. Il est souligné dans le rapport régional Beijing + 25 que près des deux tiers des femmes du Pacifique sont victimes de violence au cours de leur vie. Cependant, les pays de la région manquent cruellement de données récentes et fiables relatives à la violence fondée sur le genre, alors que ces données sont essentielles pour l'élaboration des politiques. Ce type de violence a non seulement de graves conséquences sur chaque femme qui en est victime et sur les communautés, mais également des répercussions plus générales sur la société. Outre des dommages physiques et psychologiques, il provoque en effet des perturbations socioéconomiques. Par ailleurs, des données probantes à l'échelle régionale montrent une corrélation entre l'exposition des enfants à la violence intrafamiliale et les effets qu'elle produit ultérieurement dans leur vie, tels que leur propre perpétration d'actes violents, ou l'acceptation de la violence dans les relations personnelles à l'âge adulte, en particulier chez les filles. La violence fondée sur le genre porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes, entrave leur participation et leur contribution au développement national et empêche globalement la réalisation de progrès vers l'égalité de genre.

Apparue il y a quelques années, la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie est un problème grave qui s'amplifie rapidement en Océanie. Il reflète une tendance mondiale à l'utilisation des plateformes numériques pour se livrer à des abus, au harcèlement ou à l'exploitation à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité. De nombreux États et Territoires insulaires océaniques sont encore dépourvus d'une législation permettant de lutter de manière adéquate contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, sans compter que les données relatives à la prévalence et aux effets de ce type de violence sur les femmes et les filles demeurent limitées.

Par ailleurs, l'expérience de la COVID-19 et des catastrophes naturelles a instruit la région sur la manière dont les crises mondiales et le changement climatique aggravaient la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence fondée sur le genre. En augmentant la charge de responsabilités dans les foyers, en réduisant les possibilités d'emploi et en renforçant l'insécurité financière, la pandémie a creusé les inégalités de genre et exacerbé la violence fondée sur le genre. Lors de catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les cyclones tropicaux, les déplacements de population et l'effondrement des structures sociales accentuent le risque de violence à l'encontre des femmes et des filles, et d'exploitation de ces dernières.

Les normes patriarcales et les pratiques néfastes profondément ancrées contribuent sensiblement à la perpétration de la violence fondée sur le genre, notamment de celle facilitée par la technologie. Les normes de genre banalisent les inégalités de pouvoir et de statut entre les femmes et les hommes, ainsi que le fait de « discipliner » les femmes par la violence. La stigmatisation associée à la violence fondée sur le genre et la perception selon laquelle cette violence, lorsqu'elle survient au sein de la famille, est une question d'ordre privé, entravent souvent les signalements et l'accès des victimes aux services de soutien. Afin de bâtir des communautés océaniques plus harmonieuses, au sein desquelles les femmes et les filles dans toute leur diversité pourront jouir de leurs droits à la sûreté et à la sécurité, il est primordial de transformer ces normes pour que la violence fondée sur le genre soit considérée comme un comportement inacceptable. La Quatorzième Conférence triennale a souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les parties prenantes pour prévenir la violence fondée sur le genre et y faire face, et d'accroître le financement des organisations locales œuvrant dans ce domaine et dans celui de l'aide aux survivantes de cette violence.

La région a réalisé des investissements importants dans la mise en place de services de qualité spécialisés dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, dirigés par des organisations de femmes et des centres d'accueil océaniques. Si la création de ces services est cruciale, elle ne sera cependant pas suffisante pour éliminer la violence. En réalité, il est indispensable de conjuguer les interventions de réponse et de prévention afin de garantir des changements positifs et durables en faveur de la sécurité des femmes et des filles du Pacifique. En 2019, le Gouvernement d'Australie a procédé à l'évaluation de son financement, durant dix ans, de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles dans la région. Cet examen a révélé que la prévention de ce type de violence était le secteur le moins développé en Océanie comparativement à l'accès à la justice et aux services essentiels. Si un engagement et des investissements accrus sont nécessaires aujourd'hui, la prise en compte de la prévention de la violence fondée sur le genre et son inscription au rang des priorités progressent toutefois dans la région.

Les modèles de prévention qui voient le jour en Océanie visent à lutter contre les causes profondes de cette violence. Ils prennent différentes formes, telles que la sensibilisation des communautés, la diffusion de messages par les organisations et les responsables religieux, la

création de réseaux de plaidoyer masculin destinés à prévenir la violence fondée sur le genre et à lutter contre celle-ci, l'éducation formelle à la citoyenneté sociale ou encore la sensibilisation aux relations fondées sur le respect. Tous ces modèles de prévention visent à favoriser la compréhension de la violence fondée sur le genre par le public et, au moyen d'une approche axée sur les communautés et adaptée au contexte culturel, à amorcer le changement des normes de genre néfastes tolérant et/ou perpétuant les violences faites aux femmes et aux filles dans toute leur diversité.

Le Sommet sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le Pacifique, auquel ont participé en 2023 des délégués gouvernementaux de toute la région océanienne et des organisations de la société civile, a permis d'établir que, pour être efficaces, les approches adoptées en matière de prévention devaient notamment présenter les caractéristiques suivantes :

- des similitudes avec les interventions efficaces en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, en particulier la fourniture de services essentiels aux survivantes de cette violence ;
- un travail intensif à long terme, incluant l'ensemble des pouvoirs publics et des communautés ;
- une action coordonnée et pluridimensionnelle, menée à plusieurs niveaux : individus, communautés et systèmes (pouvoirs publics et société) ;
- la prise en compte des causes profondes de la violence, à savoir les inégalités de genre et le patriarcat ; et
- la transformation des normes sociales au moyen de stratégies adoptées au contexte national et culturel dans les domaines de l'éducation, du sport, de la religion et de la foi, et dans les communautés.

Le Sommet a également mis en évidence les lacunes existant actuellement dans ce domaine, et la nécessité de :

- mobiliser des ressources pour la réalisation d'interventions de prévention primaire, afin de favoriser l'apprentissage fondé sur la pratique et l'apprentissage entre pairs dans la région ;
- élaborer des stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre spécialement adaptées aux adolescentes, aux femmes et aux filles en situation de handicap, ainsi qu'aux femmes et aux filles de genre variant, et tenant compte des facteurs particuliers qui entraînent différentes formes de violence, notamment la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie ;
- mettre en place de solides stratégies de communication et de transformation des normes sociales, afin de susciter le changement des comportements en faveur de l'élimination de la violence au sein des familles et des communautés ;
- mener des activités de recherche et de production de données probantes sur les solutions efficaces pour prévenir différentes formes de violence fondée sur le genre dans divers pays et contextes ;

- concevoir des interventions de prévention de la violence fondée sur le genre incitant les hommes à participer aux actions de plaidoyer ou s'adressant aux auteurs de ce type de violence ; et
- renforcer la coordination entre tous les acteurs jouant un rôle essentiel dans la prévention de la violence fondée sur le genre, notamment les ministres (de la Condition féminine ou de l'éducation, par exemple), les organisations de femmes et les centres d'accueil, les responsables religieux et les organisations confessionnelles, le secteur privé et les instances sportives.

La Quinzième Conférence triennale des femmes du Pacifique offre l'occasion de veiller particulièrement à accorder à la prévention de la violence fondée sur le genre une attention équivalente à celle portée aux interventions de lutte contre celle-ci, lesquelles suscitent un intérêt croissant, en adoptant des approches fondées sur la culture et des solutions orchestrées par des femmes.

## **2. Alignement stratégique sur les engagements régionaux et internationaux**

Les cadres internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que les engagements régionaux pris à travers le Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes – 2018-2030 (PPA), la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique et la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, soulignent tous la nécessité absolue d'apporter une réponse complète au problème de la violence fondée sur le genre. Il s'agit notamment de concentrer les efforts sur la prévention de cette violence pour empêcher son apparition.

La CEDAW engage les pays signataires, dont les pays océaniques, à éliminer la violence fondée sur le genre au moyen d'un ensemble complet de mesures politiques, législatives et concrètes. À cette fin, les pays sont tenus de prendre toutes les dispositions appropriées pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et garantir leur protection et leur autonomisation. La Convention souligne l'importance de remettre en question et de transformer les normes sociétales qui perpétuent la violence fondée sur le genre, tout en élaborant de solides cadres juridiques, en s'assurant de l'efficacité de leur application et en mettant en place des services de soutien aux survivantes.

Le PPA est particulièrement axé sur la lutte contre les violences faites aux femmes et met l'accent sur leur prévention au moyen de stratégies transversales, en veillant à ancrer les principes d'égalité et d'équité de sorte qu'ils génèrent des relations positives entre les femmes et les hommes :

*« Appliquer des stratégies, et notamment des stratégies de prévention et de réhabilitation, qui encouragent des relations saines et une identité masculine non violente, caractérisée par l'égalité et le respect. »*

La version redynamisée de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique (2023) réaffirme également son engagement à :

*« accélérer la mise en œuvre de mesures nécessaires et innovantes afin de prévenir et d'éliminer la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique, en adoptant des approches familiales et communautaires axées sur les survivantes, tout en veillant à ce que les auteurs de violences soient tenus responsables de leurs actes. »*

Enfin, la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 souligne l'importance de la sécurité humaine, assurée notamment par la lutte contre la violence fondée sur le genre, considérée comme un aspect essentiel du développement durable de la région. Elle plaide en faveur de stratégies de développement inclusives, résilientes et sensibles à la dimension de genre, et insiste sur la nécessité de protéger et d'autonomiser les femmes et les filles dans le cadre d'une démarche plus globale visant à garantir la paix, la sécurité et la prospérité. La Stratégie préconise des politiques et des mesures d'une portée exhaustive, intégrant la prévention de la violence fondée sur le genre et les interventions de lutte contre celle-ci dans tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre du développement.

Dans leur ensemble, ces documents appellent au renforcement des cadres juridiques et politiques, à leur application efficace, à la transformation culturelle, à la coopération régionale et à la mise en place de services de soutien intégrés afin de protéger et d'autonomiser les femmes et les filles du Pacifique dans toute leur diversité, et de promouvoir ainsi l'égalité de genre et le développement durable en Océanie.

### **3. Recommandations**

La prévention de la violence fondée sur le genre exige une approche multidimensionnelle et coordonnée, s'attaquant aux normes de genres, aux attitudes et aux pratiques néfastes qui perpétuent la violence dans la région. En alignant nos efforts sur les engagements régionaux et internationaux, et en établissant des réseaux et une collaboration solides entre de nombreux acteurs, dont les ministères et la société civile – en particulier les organisations de défense des droits des femmes –, ainsi que les organisations confessionnelles et les responsables religieux, nous pouvons réaliser des avancées majeures vers une Océanie où les femmes et les filles vivront à l'abri de la violence et de la discrimination. À l'image des gouttes d'eau qui, en grand nombre, peuvent former un océan, notre union fait notre force et peut contribuer à la création d'une Océanie où tous les pays œuvreront de concert à la prévention de la violence fondée sur le genre. Les réunions et le travail réalisés dans notre région ont abouti à la formulation de recommandations essentielles, notamment dans les domaines suivants :

Investissements dans la prévention de la violence fondée sur le genre parallèlement à la lutte contre celle-ci



- Veiller à ce que les démarches adoptées, les politiques en place et les programmes mis en œuvre respectent un équilibre entre la prévention de la violence fondée sur le genre et la lutte contre celle-ci, et revêtent un caractère inclusif au moyen de stratégies de prévention sur mesure pour les femmes et les filles du Pacifique dans toute leur diversité.
- Favoriser un accroissement des investissements dans des interventions de prévention de la violence fondée sur le genre assorties de solides cadres de suivi-évaluation et d'apprentissage, le but étant de déterminer quelles solutions fonctionnent et quelles solutions sont inefficaces en matière de prévention des violences faites aux femmes et aux filles dans les différents contextes océaniques.

### **Sensibilisation et éducation**

- Mettre en œuvre des campagnes d'éducation ciblées à grande échelle afin de sensibiliser le public à la violence fondée sur le genre, à ses effets et à l'importance d'éliminer cette violence, notamment celle facilitée par la technologie. Ces campagnes devraient faire appel à la participation des responsables locaux et s'appuyer sur des messages adaptés au contexte culturel pour changer les attitudes et les normes.
- Renforcer le système éducatif (formel et non formel), en élaborant notamment des modules de formation des enseignants à l'égalité de genre et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, afin que l'enseignement et l'apprentissage, tout en étant adaptés au contexte culturel, soient en mesure de changer les normes de genre néfastes, de promouvoir les droits de la personne et l'inclusion sociale, et de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment celle facilitée par la technologie.
- Inciter les chefs traditionnels et les responsables religieux à prendre part aux actions de plaidoyer contre la violence fondée sur le genre. Leur influence peut contribuer à faire évoluer les attitudes culturelles et à réduire la stigmatisation associée au signalement d'actes violents et à la recherche de solutions non violentes pour résoudre les différends survenant au sein des familles ou des couples.
- Élaborer et promouvoir des initiatives faisant des hommes et des garçons des alliés dans la prévention de la violence fondée sur le genre, et investir dans des programmes remettant en question les normes de genre et les comportements néfastes et visant à les transformer.
- Promouvoir une communication plus solide en matière de changement comportemental et la diffusion de messages relatifs à la transformation des normes sociales en faveur de l'égalité de genre et de la non-violence.
- Inclure le secteur privé, les médias et d'autres acteurs non traditionnels dans les activités de prévention de la violence fondée sur le genre.

### **Recherche et collecte de données**

- Les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les ONG, les universités et les organisations internationales, devraient collaborer à la création d'un programme de recherche coordonnée mettant l'accent sur la prévention des violences faites aux femmes et aux filles. Les résultats obtenus devraient favoriser la création d'un cadre océanique

permettant de prévenir différentes formes de violence et de transformer les pratiques culturelles et les normes sociales néfastes.

- Soutenir la production de données probantes relatives à la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie d'un point de vue océanien, afin de mieux comprendre ses facteurs et ses effets sur les adultes et les enfants dans toute leur diversité.
- Mettre en place des protocoles standardisés pour la collecte de données sur la prévalence de la violence fondée sur le genre et sur les normes, les attitudes et les pratiques à l'origine de cette violence. Il s'agit notamment de former les personnes chargées de recueillir les données et d'intégrer la collecte de données relatives à la violence fondée sur le genre dans les systèmes statistiques et les formulaires de signalement en ligne nationaux.